

Compte-rendu du Conseil d'Administration du CESOP du 11 octobre 2018

Le CA se tient à Meudon

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9H45.

Etaient présents :

Titulaires présents votants :

Marie BLAVIER, Christine CHAUMONT, Agnès FAVE, Stéphane GILLERON, Pascale HAMMES, Florence HENRY, Constance IMAD (plus procuration de P. GIGAN), Sylvie LEMAITRE, Nicole LETOURNEUR, Catherine MUSEY, Denis SAVARY, Frédéric TRAVERS.

Suppléants présents votants :

Jean-Laurent DOURNAUX (par procuration de P. LAPORTE)

Suppléants présents :

Sophie MASSON, Sangitiana RAKOTOZAFY, Philippe ROUSSEAU, Félix MAOULY, Stéphane THOMAS.

Invités présents :

Claire BERNARD, Bruno DA SILVA (trésorier CLAS Nançay), Maïder BUGNON OLANO(trésorière CLAS Paris), Renaud ROMAGNAN(trésorier CLAS Meudon), Emmanuel THETAS (président CLAS Nançay).

Excusés :

Jean ABOUDARHAM, Christine BALSAMO, Pierre GIGAN, Philippe LAPORTE, Richard MONIER.

1. Désignation du Président et du secrétaire de séance.

Présidente :

Agnès FAVE

Secrétaires de séance

Claire BERNARD, Pascale HAMMES

Vote : Unanimité

2. Approbation de l'ordre du jour

Ajout des questions en séance :

En questions diverses

La méthode de calcul du coefficient familiale : 1,5 +1

Cours Guitare

VLD centre aéré

Question de Sylvie Lemaitre

Divers

Vote : Unanimité

3. Approbation du compte rendu du 14 juin 2018

Vote : 1 abstention, 12 pour

4. Information sur le budget 2018 de la commission Retraités

Demande de 400€ de plus pour la commission retraités

Denis Savary dit 540€

Vote : Unanimité

5. Budget prévisionnel 2019

Présentation du budget prévisionnel 2019.

La commission enfance annonce 2000€ de dépenses supplémentaires

Le CLAS Paris demande 1000€ de plus pour 2019 mais 500€ leur sont accordés pour le moment avec la possibilité de faire des investissements si nécessaire.

Dans la présentation de budget ajouter « estimation » serait plus lisible en en-tête de la colonne concernée.

Le prélèvement sur fonds de roulement serait de 4041€

Il serait intéressant que ce budget soit débattu au CA de l'Observatoire, plutôt qu'entériné après avoir été traité suivant les mêmes principes que les autres entités de l'Observatoire de Paris. Alors que ce n'est pas comparable.

Si on manquait d'argent au cours de l'année on pourrait faire une DBR.

Vote : Unanimité

6. Grilles de subventionnement 2019

Taux d'inflation du 30/09 appliqué à toutes les grilles soit 2,2%

Proposition de réviser la tranche de départ, le montant de la tranche 1 de la grille de subventionnement du CESOP correspondrait désormais au montant du SMIC.

Comme ce sont précisément les tranches 1 et 2 qui relèvent de l'aide exceptionnelle, quasiment personne n'est en situation de demander une aide actuellement.

Proposition d'augmentation des tranches 1 et 2 qui remonterait toutes les tranches sauf la tranche haute.

Faire la proposition au CA de l'Observatoire car la commission aides exceptionnelles est une commission mixte

Suite au changement des tranches les calculs sont à refaire

Vote : Changement de plafond taux d'inflation 2,2% : Unanimité

Vote de principe pour la grille car changement à effectuer dû à l'augmentation de tranche :

Vote : Unanimité

Vote électronique pour la phrase du règlement intérieur des aides moyennant reformulation de la phrase

Vote : Unanimité

7. Plafond des aides exceptionnelles et des prêts 2019

Aides exceptionnelles plafond passe à 836€

Vote : Unanimité

8. Tarifs CLE

Augmentation de 2% de la borne minimal du quotient familial et des tarifs

Vote : Unanimité

9. Salaires des personnels du CLE

Augmentation de 2%

Vote : Unanimité

10. Compensation CESOP/CAES pour le CLE

Le CESOP a toujours veillé à ce qu'il n'y ait pas de différence entre deux agents travaillant sur le site de l'Observatoire pour ce faire il assume une compensation de la subvention CAES.

Vote de la compensation du CESOP pour les agents CNRS travaillant sur le site.

Vote : unanimité

11. Bilan des forums

Paris : le forum s'est particulièrement bien passé de plus très ensoleillé, de 12H à 14H cela n'a pas désempilé, moment convivial et d'inscription, le bilan est très positif. La Salle d'atelier était vraiment bien, en ouvrant la grande porte cela crée un espace ouvert très favorable. La création d'un fascicule regroupant de nombreuses informations a été très appréciée.

Nançay : Le forum est en janvier

Meudon : le constat est que c'est mieux de faire le forum en septembre, mais le problème reste l'arrivée tardive des doctorants.

12. Règlement intérieur des billetteries des CLAS

Peu de réponses

En résumé :

Seuls les Ouvrants droit et veufs peuvent aller chercher les tickets

2 par ouvrant droit + un par personne à charge et par mois en moyenne sur l'année. Et au-dessus les tickets peuvent être vendus au plein tarif obtenu par le CESOP.

La phrase sera reformulée et votée par mail.

On rappelle qu'il y a une cotisation à régler pour la billetterie 6€ par ayant droit

Vote : 1 contre 3 abstentions 9 pour

Les responsables doivent tenir leur propre liste des adhérents

13. Point sur les conventions CESOP/Observatoire et, CLAS-Paris et CAES/IAP

Pour info :

Une convention CESOP CAES/IAP concernant le CLAS Paris a été établie et est acceptée par le CAES et en voie de signature.

Il faudra faire la même chose avec Bellevue.

Convention CESOP/Observatoire

Une remise à jour de la convention CESOP/Observatoire est à prévoir pour le tout début de l'année.

Il faudrait faire remonter les propositions de changement très vite. Notamment retirer les restaurants.

14. Questions diverses

Discussion des parts : 1 part par personne, 1,5 par célibataire, plus une part par enfant ou personne à charge quelle que soit la famille

Cours de Guitare : acceptation provisoire de déroger à la contrainte du nombre. Un personnel retraité demande s'il peut être rémunéré. A priori oui

VLD : Une demande a été faite au CLE d'accueillir l'enfant d'un VLD, ce qui pose un problème de statut et de tarifs. Il faut noter de prévoir un tarif VLD pour 2019

Et créer un nouveau tarif VLD pour le CLE en attendant pour pouvoir l'accueillir on propose le tarif maximum subventionné.

Demande de S. Lemaitre : la réunion des CLAS qui n'a pas encore été faite cette année.

Et pour assurer la sécurité il faut demander la pose du téléphone en salle Baillaud

CLAS : Les inscriptions en cours d'année pour les activités se fera au prorata de l'année sauf pour la cotisation.

Il faudra donner une date limite pour la signature des conventions.

Le prochain CA sera en janvier 2020.

A 12H39 la séance est levée.